



**PAYS PLATEAU DE
CAUX MARITIME**

Conseil de Développement

Synthèse des propositions des groupes de travail

Assemblée plénière - Mercredi 14 juin 2006 - Saint-Valéry en Caux

De janvier à mai 2006, les groupes de travail du Conseil de Développement se sont réunis afin de soumettre au Plateau de Caux Maritime un ensemble de propositions qui guideront le Pays dans la définition des ses axes de développement à venir. Fort de ces réflexions, le Syndicat Mixte négociera avec l'Etat, la Région et le Département le futur Contrat de Pays au cours du 1er semestre 2007.

Economie – Emploi – Infrastructures – Formation professionnelle	p. 2
Agriculture – Agroalimentaire – Activités ostréicoles	p. 5
Environnement – Urbanisme – Habitat	p. 7
Services à la population – Santé – Formation scolaire – Sports	p. 11
Tourisme – Animation - Culture	p. 16

ECONOMIE – EMPLOI – INFRASTRUCTURES FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Conseil de Développement a sollicité la collaboration de Seine Maritime Expansion pour réaliser une étude sur les Zones d'Activités du Pays.

ETUDE DES ZA DU PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

Réalisée par Xavier Prévotat – Seine Maritime Expansion – Mai 2006

PROPOSITIONS POUR UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS EN MATIERE DE ZA

Elaborer une stratégie : constituer une offre en deux parties et aller au-delà des projets actuels

Le stock de terrains disponibles est évalué de manière théorique à 5 années pour l'ensemble du Pays.

Un ou deux événements (relocalisation d'un gros établissement, mise en application d'une servitude) peuvent facilement et fortement remettre en cause cette estimation et le stock disponible.

Par ailleurs, le territoire du Pays peut augmenter son attractivité par la création d'une offre idéalement positionnée.

Ces arguments plaident en faveur de la constitution de réserves et de l'augmentation de l'offre immédiate.

2

1. Stratégie : constitution d'une offre pour la demande interne et externe

Cette augmentation doit prendre deux formes différentes qui répondent à deux problématiques différentes :

Répondre à la demande interne

- Le pays Plateau de Caux Maritime se doit de répondre à ses besoins généralistes endogènes : il s'agit de disposer en permanence de sites ajustés aux besoins internes : développement régulier de l'économie du pays, besoins de relocalisation des établissements existants : ce sont les TPE artisanales, les PME/PMI, les quelques grosses unités agro alimentaires, ou même les professionnels libéraux souhaitant investir dans de nouveaux bureaux par exemple. Pour calibrer ces terrains, les collectivités qui composent le pays peuvent se baser sur la demande passée afin d'agrandir ou de créer de nouvelles zones. La quantification devra néanmoins dépasser une simple duplication des chiffres passés, ceci afin de conserver une marge de manœuvre, une marge de sécurité permanente. Il ne faut pas oublier que ces demandes sont toujours ou presque exprimées au dernier moment et sont donc toujours faites dans l'urgence.

Ainsi, l'offre actuelle devra être augmentée sur plusieurs sites et les délais d'aménagement d'une zone d'activités atteignant 4 à 6 ans, il faut s'en préoccuper dès aujourd'hui.

D'un certain point de vue, les projets évoqués actuellement par les communautés de communes vont amorcer ce travail. La question essentielle est de se donner les moyens de maîtriser la question foncière et notamment sur les questions des fouilles et des cavités souterraines. Une programmation des acquisitions et la constitution de réserves semblent primordiales.

Secteur Saint Valery/Sasseville : L'offre actuelle peut paraître ténue puisque les terrains de Sasseville sont potentiellement convoités pour une implantation importante et le reliquat de terrains de Saint Valery atteint moins de 3 ha. Le tissu économique de ce secteur étant dense, il est nécessaire de prévoir l'aménagement d'une extension de la zone du Plateau Ouest et/ou la création d'une nouvelle zone autour de Saint Valery en Caux ou de Cany Barville à l'Est. Son offre devra être comprise entre 15 et 20 ha avec une variété suffisante de taille de parcelles.

Secteur de Fontaine le Dun : Le projet d'extension de la zone de la vallée à Autigny permet de répondre à la demande locale à court et moyen terme.

Secteur de Plateau de Caux Fleur de Lin : L'extension de la zone du Champ de Courses paraît indispensable sur au moins 5 à 10 ha.

Répondre à la demande externe

Le Pays peut (doit ?) s'organiser pour profiter de son attractivité naturelle qui existe sur sa partie Sud grâce notamment à la position géographique d'Yvetot, idéalement située à mi chemin entre les bassins de vie rouennais et havrais, grâce à l'A 29 et grâce à l'axe Fécamp/Bourg Achard via le pont de Brotonne. Cette action volontaire devra aboutir à la création d'une offre nouvelle, relativement consistante, généraliste sans exception et vouée à déclencher la demande. Seuls les zones disposant d'une offre permanente réelle, c'est-à-dire immédiatement disponible et libre de toutes servitudes, attireront de nouvelles implantations. Les aléas d'aménagement, surtout en Pays de Caux (cavités souterraines) ne permettent pas avec des terrains non finalisés de respecter les délais courts que demandent les entreprises quand elles s'installent. Il faut donc préparer des terrains clés en main, immédiatement disponibles.

Le type d'activité pouvant s'intéresser à ce genre de zone est très varié, sans exception y compris de la logistique.

La localisation précise idéale de ce projet doit être en branchement direct sur l'autoroute (accessibilité et effet vitrine) et son dimensionnement entre 30 et 50 ha. A cet égard il serait hasardeux de vouloir estimer le temps de

commercialisation d'un tel produit dans la mesure où les critères d'accessibilité et de disponibilité sont respectés. En effet dans ce cas de figure l'offre créée toujours la demande. L'aménagement peut se faire sous forme d'une ZAC en plusieurs tranches garantissant des parcelles de petites (1 à 2 500 m²), moyennes (2 500 à 7 500 m²) et grandes tailles (0,75 à 5 ha), ainsi qu'un aménagement maîtrisé et cohérent.

Sites envisageables :

L'idéal sera une position permettant une bi-modalité route/rail, même si sa faisabilité technique n'est pas immédiate.

A cet égard, le site de **Grémonville** paraît intéressant mais sa disponibilité à court terme est compromise, le site pouvant être remis en fonction à l'occasion de la prolongation de l'autoroute A 150 jusqu'à Yvetot.

Sainte Marie des Champs possède des terrains libres (dont 5 ha classés constructibles en ZA) en face de la zone actuelle entre l'entrée de ville et la voie ferrée Rouen/Le Havre.

Le site de **Valliquerville** est également intéressant en sortie Ouest d'Yvetot et semble avoir la préférence de la communauté de communes pour y développer son offre future. Ce secteur ne bénéficie par contre pas d'un accès très direct sur l'autoroute.

Le secteur d'**Ecretteville** paraît attractif mais les terrains récemment acquis pour la zone d'**Ecretteville/Alvimare** présentaient également l'inconvénient d'un certain éloignement de l'embranchement autoroutier.

Yerville va concentrer les disponibilités les plus importantes du Pays à court et moyen termes. Dans l'optique d'une offre destinée à attirer des installations exogènes, ce secteur est toutefois moins intéressant qu'Yvetot qui bénéficie du passage de la N 15.

2. Maîtriser le foncier en 3 niveaux

Afin de maîtriser au mieux ces problématiques foncières, les communautés de communes auront tout intérêt à organiser des terrains selon trois niveaux d'avancement et ceci éventuellement à l'appui d'un Plan d'Action Foncière (PAF) qui est un outil permettant de traduire efficacement sur le terrain la stratégie évoquée plus haut.

- NIVEAU I : Il faut disposer d'une offre de terrains à bâtir immédiatement disponibles : aménagés, libres de toute servitude, il s'agit d'un produit prêt à vendre souvent évoqué dans cette étude.

- NIVEAU II : Il faut se rendre propriétaire de réserves foncières sur lesquelles les études de sols (cavités) et les questions de fouilles archéologiques sont réglées. Ces terrains en stock permanent peuvent ainsi être débloqués et aménagés à court terme en cas de besoin.

- NIVEAU III : Enfin, il faut repérer des terres adéquates à la construction de zones et y élaborer les conditions favorables pour un aménagement hypothétique à moyen terme : adéquation des documents d'urbanisme et bonne connaissance des caractéristiques foncières (propriété, état du sous-sol).

AGRICULTURE – AGROALIMENTAIRE – ACTIVITES OSTREICOLES

« Un Pays où il fait bon vivre, un Pays où il fait bon venir »

L'agriculture est une activité en constante évolution et qui demande une perpétuelle adaptation aux contextes économique et politique. Notre territoire fonctionnait essentiellement autour de l'agriculture dans les années 1950 et de nombreux bouleversements socio-économiques ont modifié cette organisation du territoire. Il faut donc accompagner ces mutations inhérentes à l'agriculture qui, si le nombre d'emploi quelle génère n'est plus si important, reste une activité essentielle sur notre territoire. En effet, les terres cultivées représentent 80 % de ce territoire, et c'est bien l'agriculture qui façonnent les paysages. De plus, il nous faut soutenir le développement de l'agriculture avec une démarche cohérente et une approche transversale. L'agriculture est aujourd'hui une activité qui ne cesse de se moderniser, mais qui doit, pour assurer son avenir, développer des projets innovants et qui valorisent l'ensemble du monde agricole.

2 filières porteuses sont identifiées : le lin et l'élevage

- **Lin :** Notre Pays est le cœur de la production départementale de lin et, faut-il le rappeler, notre département est le principal producteur de lin textile au monde, en qualité bien sur, et en quantité de filasse produite. Le Pays Plateau de Caux Maritime étudie la mise en place d'un Pôle d'Excellence Rurale.
- **Elevage :** Le groupe de travail a rappelé que l'élevage est un secteur menacé par le besoin de travail qu'il exige et par un voisinage « urbain » parfois difficile. Pourtant, notre Pays, terre de lin, est aussi terre d'élevage. L'élevage lui donne ainsi son image, ses près, ses vaches, ses produits. L'élevage est la clé incontournable tant pour préserver nos paysages que pour mettre notre territoire au service de l'environnement. La valeur ajoutée apportée par cette activité est un plus qu'il ne faut pas négliger.

DEVELOPPER LES FILIERES COURTES :

Valoriser le territoire et son agriculture par le développement des filières courtes.

Ce type d'activité est intéressant car il permet à de jeunes agriculteurs de s'installer avec l'apport de peu de capitaux. Il permet de rentabiliser de « petites » exploitations par une meilleure valorisation de la production.

- Les marchés traditionnels et réguliers tendent à conforter leur place dans les achats des ménages. Le groupe de travail propose d'étudier la faisabilité d'une action qui consisterait à **aménager des Halles sur les marchés ou dans les fermes** et qui seraient destinées à la vente et à la promotion des produits locaux. L'aménagement des marchés peut aussi passer par des choses simples : organisation de la circulation, places de stationnement... Offrir de meilleures conditions d'accueil aux producteurs fermiers et faire en sorte qu'ils soient mieux identifiés sur les marchés.
- L'attribution d'aides pour la création de magasins fermiers pour être envisagée.

PROMOTION / COMMUNICATION / EVENEMENTIEL :

- Créer une image, avoir une identification : « **Produits de Pays** »
- Visites touristiques : A l'instar de Terre de Lin, organiser des **visites de la Sucrierie**.
- Événementiel : Idée d'un **festival « Agri-Culture »** (actions artistiques et scientifiques sur la ruralité).

MARAICHAGE :

Favoriser la **reprise des activités de maraîchage** de la vallée de la Durdent. Le maintien de cette activité dépend de la capacité des maraichers à valoriser eux-mêmes leur production. Cf. filières courtes, maraichage bio, vente par abonnement d'un « panier » type AMAP.

MYTILICULTURE :

Faire une étude de faisabilité sur la production de moules avec des pontons flottants (capacité du Port de Saint-Valéry en Caux, étude d'impact par IFREMER et Conservatoire du littoral sur le plancton, opportunité de créer cette exploitation sur la zone éolienne du Veulettes sur mer.)

M. Mathon a rencontré le directeur de l'Estran qui se propose de réaliser une étude de faisabilité.

CHARTE PAYSAGERE :

MM Jean-Pierre Vin et/ou Jacques Follet représenteront le groupe de travail Agriculture au Comité de Pilotage de l'action II.1 du Contrat de Pays : Réalisation d'une Charte Paysagère et Environnementale.

AGRO-TOURISME :

La richesse de nos productions, de nos savoirs faire gastronomiques pourrait être mieux mis en valeur par des fermes auberges, prolongement de l'exploitation agricole. Le potentiel de clients, résidents ou touristes, est réel. Cela doit être vu comme un complément de l'offre offerte par les restaurants existants.

ENVIRONNEMENT – URBANISME – HABITAT

Les membres du groupe « Environnement, Habitat et Urbanisme » se sont réunis les 9 février et 6 avril dernier.

L'objectif principal était de faire un premier bilan sur les actions engagées et des propositions de nouvelles actions avant la fin du premier semestre et ensuite du lobbying auprès des élus.

En ce qui concerne ce groupe de travail, M. MATHON a rappelé que le Pays est maître ouvrage sur 4 axes :

- Le SCOT – Schéma de cohérence territoriale,
- Le PLH – Programme local de l'Habitat,
- Le plan de déplacement,
- La charte paysagère.

1 ENVIRONNEMENT

1.1 LE PLAN DE DEPLACEMENT (2^{ème} semestre 2007)

Une action engagée dès 2006 pour laquelle il est possible d'obtenir des financements de la Région et du Département mais malheureusement pas de subvention de l'Etat.

Les services du Département sont intéressés par « le service de transport à la demande », premier axe de réflexion. La première étude porterait sur la zone d'YVETOT.

Soyons conscient que la mise en place à terme des services retenus entraînera des coûts importants pour les collectivités locales.

D'autres axes de réflexion à l'étude :

- La déviation d'YVETOT,
- L'amélioration de l'axe SAINT VALERY / DOUDEVILLE / YVETOT,
- L'amélioration du maillage routier du pays par rapport aux pénétrantes A 13 / A 29 / A 150.

1.2 LA CHARTE PAYSAGERE (2007)

Mesdames Sylvie BOSQUET et Géraldine SEGUIN représenteront le groupe de travail au Comité de pilotage de la charte paysagère dès juin prochain.

L'étude devrait être terminée pour la fin 2006 afin que la phase opérationnelle débute dès 2007.

Plusieurs pistes devront être explorées :

- Le traitement des entrées des villes et des villages,
- La mise en souterrain et/ ou l'effacement des réseaux aériens (EDF, PTT),
- L'impact des éoliennes,
- L'intégration des futures voies de circulation dans le paysage et le traitement des voies existantes. Prendre en compte les valeurs du Pays,
- le choix du mobilier urbain et des plantations réalisées par les collectivités (valeur d'exemple pour les habitants),
- Le traitement et le recyclage des déchets.

D'une manière plus générale, la mise en valeur de l'existant et ce qui donne aux territoires leur cachet :

- favoriser la plantation d'essences locales,
- réhabiliter les mares

Enfin, le groupe de travail reconnaît que depuis 10 ans un travail énorme a été réalisé sur l'environnement. Il suggère que l'on s'inspire de la charte du Parc de Brotonne.

2 URBANISME

LE SCOT (2010)

Le SCOT est un document d'urbanisme supra communal à l'échelle du pays. C'est à dire un document à élaborer conjointement avec les cinq communautés de communes, ce qui complique l'exercice. Il nécessite, en moyenne, trois années d'étude sachant que dans le cas présent l'exercice se complique dans la mesure où nous faisons le choix d'établir en premier un SCOT pour le décliner ensuite en PLH, etc...un exercice particulièrement difficile.

La procédure administrative a été lancée auprès de la Préfecture qui n'a pas répondu.

Le financement de cette étude n'est pas prévu au budget 2006.

C'est un dossier qui est aujourd'hui bloqué.

Après une discussion riche en commentaires, le groupe de travail suggère qu'il est urgent d'attendre.

LE PLH (2^{ème} semestre 2007)

Le PLH occupe dorénavant une place stratégique dans les démarches et les outils de la planification. Il prend un statut de document d'urbanisme.

Je rappelle qu'il date de 1983, de la loi de décentralisation. Il a été réactivé par la loi d'Orientation sur la Ville de 1991. Il a vocation à constituer le volet Habitat du SCOT. Ainsi le périmètre du SCOT doit notamment prendre en compte le PLH existant.

L'approbation d'un PLH peut entraîner la révision du SCOT si les dispositions du premier ne sont pas compatibles avec celles du second.

La maîtrise d'ouvrage du PLH est dorénavant strictement intercommunale. Les PLH communaux sont supprimés. Le nouveau PLH relève de la seule compétence des EPCI sur leurs territoires (communautés de communes, par exemple).

Le contenu du PLH est aujourd'hui renforcé :

- **Un diagnostic plus complet.** Tous les segments de l'offre doivent être pris en compte.. Le marché foncier doit être finement analysé. La demande doit être appréciée dans toute sa diversité, notamment celle des publics spécifiques. Enfin les résultats des politiques antérieures en matière d'habitat doivent être évalués.
- **Des interventions élargies.** Elles doivent dorénavant concerner l'amélioration ou la réhabilitation du parc existant, public ou privé, la reconstitution de l'offre démolie, le rééquilibrage de la répartition du logement social au titre de l'article 55 de la loi SRU, les réponses à apporter aux situations de « mal logement » dans une articulation avec le PDALPD, et enfin la définition d'une stratégie foncière.
- **Un programme d'actions plus opérationnel.** Les actions doivent être détaillées par secteurs géographiques et le partage entre les communes et l'EPCI est précisé. Enfin, un dispositif pérenne d'observation de l'habitat doit être prévu.

Les actions à mettre en place dès maintenant :

En préalable, les 5 communautés de communes doivent délibérer et porter à la connaissance du représentant de l'Etat la volonté de mettre en place un PLH.

Ensuite rédiger le cahier des charges, puis choisir un bureau d'étude et mobiliser parallèlement les subventions.

A titre d'information, l'étude du PLH devrait être réalisée en 10 mois.

3 HABITAT

3.1 LE PATRIMOINE BÂTI

Pour le groupe de travail, la réhabilitation du patrimoine ancien est une action prioritaire. La diversité des constructions et la variété des matériaux employés (colombage, torchis, grès, silex et brique) font la richesse du patrimoine normand et par voie de conséquence valorise le tourisme du pays « Plateau de Caux Maritime ».

Cette valorisation peut s'appliquer à des biens privés dans le cadre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) par exemple ou des biens acquis par préemption. Elle nécessite toutefois des financements spécifiques du département ou pourquoi pas de la région.

LE PATRIMOINE NEUF

La pénurie de terrain à bâtir et de réserves foncières entraînent une flambée des coûts de construction tant dans le domaine du logement social que de l'accession qui ne pourra être que par l'engagement des collectivités locales dans l'établissement des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des cartes communales.

L'HEBERGEMENT SOCIAL D'URGENCE

Le groupe de travail alerte les élus sur le manque d'hébergement social d'urgence sur le territoire du pays et également sur l'avenir incertain des villages vacances.

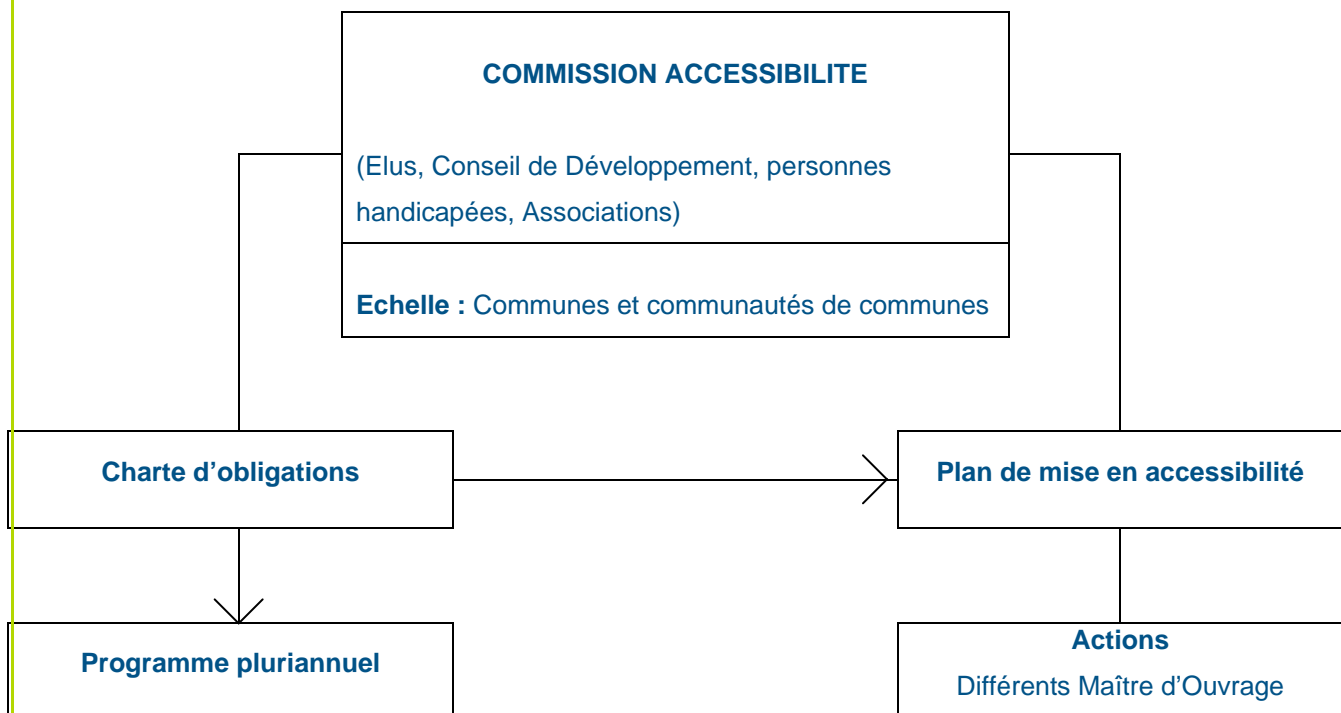
SERVICES A LA POPULATION – SANTE – FORMATION SCOLAIRE – SPORTS

Le groupe de travail a retenu les thèmes de réflexions suivants :

- Accessibilité
- Aide à la personne / Maintien à domicile
- Réseau local de promotion de la santé

ACCESSIBILITE

La thématique de l'accessibilité doit être traitée de façon transversale dans toutes les actions du Pays, des Communautés de communes et des Communes. Elle s'inscrit dans la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



Le groupe de travail a identifié 2 projets prioritaires se rapportant à la mobilité des personnes handicapées :

- Rendre accessible la **Gare SNCF** d'Yvetot
- Rendre accessibles les **bus** qui rayonnent sur le territoire du Pays

AIDE A LA PERSONNE / MAINTIEN A DOMICILE :

Constat sur la situation de la personne âgée dépendante :

- Maison de retraite médicalisée ou non, publique ou privée
- Le maintien à domicile

Qu'est-ce que le maintien à domicile ?

MISSION	PERSONNEL	EMPLOYEUR
Le lever Le coucher	Technicienne Femme de ménage	La personne âgée ou association
Toilette	Aide-soignante	Association ou Privé
Soins	Infirmier(e), Kiné	Prescription médicale
Repas	Technicienne, Femme de ménage Repas à domicile	La personne âgée ou association
Ménage, courses, entretien du linge, accompagnement	Technicienne, Femme de ménage	La personne âgée ou association
Surveillance Alarme	Service de Téléalarme Personnel de surveillance	Organisme ou association

Remarques soumises à la réflexion des élus(es) du Plateau de Caux Maritime :

- les responsables de la mise en place doivent être des élus (C.L.I.C.) qui se s'appuieront sur le travail des acteurs existants ou à venir
- cela permettra de faire coïncider les structures d'intervention avec le découpage administratif et de permettre un financement cohérent
- les personnel des structures doit être « professionnel » alors que le personnel intervenant peut être mixte : professionnel et bénévole.

Synthèse :

- La base du maintien à domicile repose sur une femme de ménage (horaire à déterminer) et sur une aide-soignante.
- La partie médicale est assurée par le médecin référent, l'infirmier(e) et le Kiné.
- La surveillance repose soit sur la Téléalarme, soit sur une personne présente la nuit.
- Certaines dispositions sont applicables aux personnes handicapées dépendantes.

L'aide à la personne est un service qui demande le soutien des collectivités locales. Par exemple, si le recours à une Aide-soignante est payé par la Sécurité sociale (en fonction du nombre de lits octroyés), son déplacement peut être

financé par une Communauté de communes. Autre exemple, les services de Téléalarme sont assurés par des sociétés privées, on pourrait imaginer qu'une Collectivité financerait l'investissement et que le client paierait le fonctionnement.

Enfin, la mise en place du maintien à domicile est un **enjeu social** pour le territoire mais aussi une **activité créatrice d'emplois**. La **formation des personnels** est donc l'une des conditions sine qua non au développement de ce service à la personne.

RESEAU LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTE

3.2 Un Pays promoteur de la santé

La santé, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas en une absence de maladie ou d'infirmité.

L'éducation pour la santé a pour objet de permettre **à chaque individu d'acquérir – tout au long de sa vie dès son plus jeune âge – les aptitudes indispensables à la construction de sa santé** (information, moyens de prévention, utilisation des services de santé) et de s'impliquer dans les choix relatifs à sa propre santé et à celle de la collectivité. **La personne comme la population devient acteur de son projet de santé.**

C'est l'affaire de tous et de chacun.

Une bonne santé est une ressource majeure pour le progrès social, économique et individuel.

Favoriser une dynamique autour de la santé, c'est participer à améliorer le cadre de vie pour donner envie à des personnes de s'installer, d'y construire sa vie et donc de favoriser un développement économique.

Développer l'éducation pour la santé se construit dans le temps et demande donc un soutien des élus pour faire émerger des projets cohérents et pérennes.

Développer l'éducation pour la santé sur les territoires, c'est s'assurer d'un lien cohérent avec les orientations régionales.

4 L'outil de développement local de la promotion de la santé : la coordination santé

4.1.1 LA PETITE HISTOIRE DE LA COORDINATION SANTE CAUX-SEINE-AUSTREBERTHE

Une coordination santé jeunes a été impulsée par les acteurs du Réseau prévention santé jeunesse d'Yvetot

qui ressentaient le besoin d'être accompagnés dans leurs travaux.

Dans le même temps, la Région avait comme objectif de mettre en place des coordinations santé sur des territoires donnés.

Ainsi l'Hôpital Local Asselin-Hédelin d'Yvetot est devenu la structure support de ce projet pour le territoire Caux-Seine-Austreberthe depuis mars 2003.

Depuis, d'autres réseaux se sont constitués et des missions ont été développées pour favoriser cette dynamique d'éducation pour la santé.

5 Ses missions

☺ Accompagner des réseaux santé œuvrant sur une ville ou un canton à la mise en place de projets

Aujourd'hui, quatre réseaux de proximité existent : le Réseau prévention santé jeunesse d'Yvetot, le Réseau d'Education Pour la Santé des cantons de Doudeville/Yerville, le Comité santé jeunes du canton de Pavilly et le Collectif santé du Trait.

Ces réseaux ont développé des actions d'éducation pour la santé telles que :

- ✓ un concours intitulé « Du plaisir à la dépendance, des œuvres pour en parler » autour de la prévention des conduites addictives,
- ✓ un projet pour la mise en place d'un point écoute jeunes
- ✓ la réalisation d'un Guide Infos Jeunes
- ✓ des journées de rencontre intergénérationnelle sur la valorisation de soi et du lien social (« Il fait beau, on se fait beau » – 2004 et « Tu sais faire, je sais faire, faisons ensemble » – 2005).
- ✓ un Café famille – soirées conviviales à thème

☺ Animer un Point Relais Documentaire en Education Pour la Santé

C'est un lieu ressources en documentation de proximité. Il met à disposition des brochures et des affiches de prévention, des outils pédagogiques et des ouvrages ainsi que des conseils méthodologiques.

☺ Favoriser la formation des acteurs locaux autour de l'Education Pour la Santé

- ✓ Devenir personne relais en Education Pour la Santé
- ✓ Devenir éducateur pour la santé : initier, valider, gérer un projet
- ✓ Renforcer les ressources personnelles pour prévenir les 1^{ères} consommations
- ✓ Accueillir, repérer et orienter les personnes démunies ayant des problèmes de santé
- ✓ Prévention des conduites addictives
- ✓ Journées de découverte d'outils pédagogiques en Education Pour la Santé

✓ Journée de réflexion autour des limites de la parentalité

☺ **Faire du lien entre les projets impulsés en région et le local**

✓ Suricates : prévention tabac par les pairs lycéens

✓ Méthodologie d'intervention et outils d'éducation à la santé dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins

✓ Séminaire : accompagner à la démarche de dépistage des cancers

6 ✓ Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents : comité local d'animation...

7

8 ☺ Elaborer un diagnostic partagé santé avec les acteurs locaux

9

10 ☺ Elaborer des projets à l'échelle du territoire avec les acteurs

Les perspectives

La loi de santé publique du 9 août 2004 est destinée à favoriser une véritable culture de santé publique et de prévention et un accès à l'éducation à la santé pour tous et permet de disposer d'un cadre clarifié et d'outils de travail communs au niveau national et régional.

Au niveau de la région, un plan régional de santé publique a été défini, une conférence régionale de santé a été constituée et un groupement régional de santé publique aura pour mission la mise en œuvre du plan régional de santé publique.

Dans ce cadre régional, l'expérience acquise par la coordination pourrait servir à mobiliser l'ensemble des acteurs du Pays Plateau de Caux-Maritime (élus, professionnels du champ éducatif, judiciaire, médical, social, de l'insertion professionnelle, les bénévoles, les habitants...) pour animer une dynamique locale en éducation et promotion de la santé.

TOURISME – ANIMATION – CULTURE

Les membres du groupe « Tourisme – Animation – Culture » se sont réunis les 10 janvier et 9 mars dernier.

Trois thèmes axes de réflexions ont été identifiés pour le développement touristique du territoire :

La valorisation de l'eau :

Le territoire possède de nombreux atouts (eau douce, eau salée) qui peuvent être valorisés selon 3 thèmes : loisirs, patrimoine, environnement.

Il convient de structurer l'offre locale et de favoriser les actions de territoire (autres Pays, Département et Région) en matière de tourisme pêche (destination pêche), de loisirs Nautiques (les sites labélisés « France Station Nautique »), d'actions pédagogiques (sites et animations liés à la découverte de l'eau et de son environnement).

Développer les actions en faveur du public « jeune » :

Structurer l'offre des prestations à destination du jeune public (nature, sport, culture) avec la mise en place de programmes thématiques à destination des scolaires, centre aérés, ...

Une partie de ces produits peut être déclinée pour les clientèles familiales individuelles.

Un important travail de sensibilisation des enseignants doit être mené.

Soutenir, valoriser et développer les hébergements pour l'accueil des « petits budgets » :

Les petites structures, surtout en espace rural, ont des difficultés pour s'adapter aux nouvelles normes coûteuses et difficiles à amortir compte tenu de la taille des établissements.

La valorisation des structures d'accueil pour « petits budget » (étudiants, scolaires, centre aérés, randonneurs) permettrait de développer une nouvelle clientèle et de créer (ou maintenir) des emplois d'animation.

A travers ses 3 thèmes, le territoire souhaite allonger la saison, diversifier et fidéliser de nouvelles clientèles, favoriser la sensibilisation des enfants à leur environnement.

Le développement touristique du territoire devra se faire en cohérence et en renforcement des thèmes retenus par le Pays (accessibilité, valorisation des produits du terroir, ...).